



COMPTE RENDU SUCCINCT DU COMITE SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2022

L'an Deux Mille Vingt-deux le jeudi 20 octobre à 19 h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'aménagement et l'entretien de la rivière la Juine et de ses affluents, légalement convoqué le 13 octobre 2022, s'est réuni à la Salle polyvalente Emile Besson de Brières-les-Scellés, Rue des Ruelles, sous la présidence de Madame Maryvonne SIEBENALER, Présidente.

Étaient Présent(e)s et votant(e)s les Délégué(e)s Titulaires ou Suppléant(e)s :

CAESE	ABBEVILLE-LA-RIVIERE	Monsieur	REYNIER Guy (D.S.)
CAESE	ANGERVILLE	Monsieur	PARMENTIER Emmanuel
CAESE	ARRANCOURT	Monsieur	DUPENLOUP Stéphane (D.S.)
CCDP	AUTRUY-SUR-JUINE	Madame	DORAT Bernadette
CCEJR	BOURAY-SUR-JUINE	Monsieur	LEVIER Georges (D.S.)
CAESE	BOUTERVILLIERS	Monsieur	HERREMAN Marc
CAESE	BRIERES-LES-SCELLES	Monsieur	ROULAND Michel
CCEJR	CHAMARANDE	Madame	BAETE Isabelle
CCEJR	CHAUFFOUR-LES-ETRECHY	Monsieur	GAUTIER Thierry
CEA	CHEPTAINVILLE	Monsieur	MARIETTE Marc (D.S.)
CAESE	CONGERVILLE-THIONVILLE	Monsieur	GUERIN Thierry
CAESE	ETAMPES	Monsieur	NOLLEAU Joël
CCEJR	ETRECHY	Monsieur	GARCIA Julien
CAESE	FONTAINE-LA-RIVIERE	Monsieur	GUALINA Patrice
CEA	GUIBEVILLE	Madame	BERTINOT Martine
CAESE	GUILLERVAL	Madame	SIEBENALER Maryvonne
CCEJR	LARDY	Monsieur	VAUDELIN Lionel
CAESE	LE MEREVILLOIS	Monsieur	BARBEROT Olivier
CAESE	LE MEREVILLOIS	Monsieur	PENISSON Jérôme (D.S.)
CAESE	MORIGNY-CHAMPIGNY	Monsieur	LENOIR Jérôme
CAESE	ORMOY-LA-RIVIERE	Madame	SAURY Pascale (D.S.)
CAESE	PLESSIS SAINT-BENOIST	Madame	MISSAULT Carole (D.S.)
CAESE	SACLAS	Monsieur	JAOUEN Fabrice
CAESE	ST CYR-LA-RIVIERE	Monsieur	THIROUIN Laurent (D.S.)
CAESE	ST-ESCOBILLE	Monsieur	IMBAULT Vincent
CAESE	ST HILAIRE	Monsieur	DEMEULEMEESTER Stéphane
CCEJR	TORFOU	Monsieur	MARTELLIERE Jean-Michel

Était Absent et excusé le Délégué Titulaire ayant donné pouvoir :

CCEJR	AUVERS-ST-GEORGES	Monsieur	MEUNIER Denis (pouvoir à M. VAUDELIN)
CCEJR	JANVILLE-SUR-JUINE	Monsieur	GARDAHAUT Christophe (pouvoir à M. GARCIA)
CAESE	MORIGNY-CHAMPIGNY	Monsieur	WEIGANT Edmond (pouvoir à M. LENOIR)

Étaient Absent(e)s et excusé(e)s les Délégué(e)s Titulaires :

CAESE	ABBEVILLE-LA-RIVIERE	Monsieur	POIRIER Christian
CAESE	ANGERVILLE	Monsieur	DUPUIS Bruno
CAESE	ARRANCOURT	Monsieur	DELTON Martial
CAESE	AUTHON-LA-PLAINE	Madame	DURAND Isabelle
CEA	AVRAINVILLE	Monsieur	JANIN Éric
CAESE	BOISSY-LA-RIVIERE	Monsieur	TOURNIER Gilles
CCEJR	BOURAY-SUR-JUINE	Madame	CAMPAIN Clothilde
CAESE	CHALO-ST-MARS	Monsieur	HAUTEM Daniel
CAESE	CHALOU-MOULINEUX	Monsieur	RONDU Maxime
CEA	CHEPTAINVILLE	Monsieur	BELLEC Stéphane
CAESE	ETAMPES	Monsieur	MARLIN Franck
CCEJR	ETRECHY	Monsieur	MARTIN Cédric
CCVE	ITTEVILLE	Monsieur	PAROLINI François
CCVE	ITTEVILLE	Madame	COLONNA DE LECA Laetitia
CCEJR	LARDY	Monsieur	LEPEINTRE Rémi
CCVE	LEUDEVILLE	Monsieur	LECOMTE Jean-Pierre
CAESE	LE MEREVILLOIS	Madame	KOZAK Renée
CEA	MAROLLES-EN-HUREPOIX	Monsieur	PONCET Yann
CEA	MAROLLES-EN-HUREPOIX	Monsieur	LAURE Pascal
CAESE	MEROBERT	Monsieur	DENICOLAI Arnaud
CAESE	MONERVILLE	Monsieur	FONSECA Didier
CAESE	ORMOY-LA-RIVIERE	Monsieur	MERIGOT Michael
CAESE	PLESSIS SAINT-BENOIST	Monsieur	JUBERT Jean-Pierre
CAESE	PUSSAY	Monsieur	COURTAS Grégory

CAESE	ST CYR-LA-RIVIERE	Monsieur	GOULET Gérard
CCVE	ST VRAIN	Monsieur	MOREAU David
CCEJR	VILLECONIN	Monsieur	FOUCHER Jean-Marc
CCEJR	VILLENEUVE-SUR-AUVERS	Monsieur	BOIVIN Pierre

Etaient également Présents les Délégué(e)s Suppléants :

CAESE	BOUTERVILLIERS	Madame	BEAU Claudine
CAESE	ST HILAIRE	Monsieur	COLLIGNON Michel (D.S.)

Etait également absent excusé : Monsieur Hervé PAILLET, Trésorier d'Etampes Collectivités

Secrétaire de séance : Monsieur ROULAND Michel

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 JUIN 2022

Le procès-verbal du Comité Syndical du 23 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

ENGAGEMENT D'UNE STRATEGIE FONCIERE POUR LA PRESERVATION ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, DES ZONES NATURELLES D'EXPANSION DE CRUES, DES CORRIDORS ECOLOGIQUES ET DE LA BIODIVERSITE ASSOCIEE- DELIBERATION 2022-10-001

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le principe de s'engager dans l'élaboration d'une stratégie foncière pour la préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides, des zones naturelles d'expansion de crues, des corridors écologiques et de la biodiversité associée sur le bassin versant de la Juine ;
- APPROUVE les premières orientations telles que définies en annexe à la délibération ;
- CHARGE la Présidente de solliciter le cas échéant les subventions auprès des partenaires financiers au taux maximum,
- PREND l'engagement d'inscrire au budget annuel les crédits nécessaires,
- S'ENGAGE à ne pas lancer les marchés d'étude avant l'obtention des notifications de subventions ou des dérogations appropriées.

Voté à l'unanimité

ACQUISITION FONCIERE – SECTEUR DU MOULIN DE GLAIRE (LE MEREVILLOIS) EN VUE DE LA RESTAURATION DE LA JUINE ET DE SES ZONES HUMIDES – DELIBERATION 2022-10-002

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'acquisition, pour un montant de 460 000€, du bien immobilier et des terrains, d'une superficie totale de 4ha38a13ca, situés sur la commune du MEREVILLOIS, cadastrés comme suit :

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div	Ancien N°	Surface	Nature cadastrale	POS / PLU
LES PRES DE GLAIRE	AL	0340	J			15 a 60 ca	J	Agricole (PLU)
LES PRES DE GLAIRE	AL	0340	K			7 a 80 ca	J	Agricole (PLU)
LES PRES DE GLAIRE	AL	0341	J			2 a 75 ca	J	Agricole (PLU)
LES PRES DE GLAIRE	AL	0341	K			1 a 37 ca	J	Agricole (PLU)
LES PRES DE GLAIRE	AL	0708			0339	1 a 62 ca	BT	Agricole (PLU)
LES PRES DE GLAIRE	AL	0715			0342	2 a 37 ca	S	Agricole (PLU)
AU DSU DE GLAIRE	AL	0751 divisée en volume (vannages et rez-de-chaussée)			0694	49 ca	S	Agricole (PLU)
LES PRES DE SEMAINVILLE	AM	0002				22 a 80 ca	VE	Agricole (PLU)
LES PRES DE SEMAINVILLE	AM	0009				13 a 50 ca	P	Agricole (PLU)
LES PRES DE SEMAINVILLE	AM	0010				7 a 50 ca	P	Agricole (PLU)
LES PRES DE SEMAINVILLE	AM	0011				9 a 50 ca	P	Agricole (PLU)
LES PRES DE SEMAINVILLE	AM	0012				1 ha 82 a 50 ca	P	Agricole (PLU)
LES PRES DE SEMAINVILLE	AM	0246			0006	5 a 61 ca	VE	Agricole (PLU)
LES PRES DE SEMAINVILLE	AM	0248	J		0007	1 ha 64 a 33 ca	VE	Agricole (PLU)
LES PRES DE SEMAINVILLE	AM	0248	K		0007	39 ca	S	Agricole (PLU)

- AUTORISE la présidente à signer la promesse unilatérale d'achat avec la SAFER,
- DIT que les frais d'intercession de la SAFER, de notaire, de géomètre liés à l'acquisition, sont à la charge du SIARJA
- CHARGE la Présidente de solliciter les subventions auprès des partenaires financiers au taux maximum,
- PREND l'engagement d'inscrire au budget annuel les crédits nécessaires,
- AUTORISE, si la candidature du SIARJA est validée par le commissaire du gouvernement, la présidente à signer l'acte authentique d'achat ;
- Olivier BARBEROT indique qu'ayant été candidat dans le cadre de la procédure SAFER, il ne prendra pas part au vote.

Voté à l'unanimité, (Olivier BARBEROT ne prend pas part au vote)

TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DE LA JUINE AUX MOULINS DE CAILLES ET BOIGNY (SACLAS/LE MEREVILLOIS) – DELIBERATION 2022-10-003

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- AUTORISE la Présidente à engager toutes les démarches pour la passation du marché de travaux et toutes pièces complémentaires s'y rapportant ;
- CHARGE la Présidente de solliciter les subventions auprès des partenaires financiers au taux maximum,
- PREND l'engagement d'inscrire au budget annuel les crédits nécessaires,
- S'ENGAGE à ne pas lancer le marché de travaux avant l'obtention des notifications de subventions ou des dérogations appropriées.

Voté à l'unanimité

PROGRAMME PLURIANNUEL DE LUTTE CONTRE L'HYDROCOTYLE FAUSSE-RENONCULE – DELIBERATION 2022-10-004

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- CHARGE la Présidente de solliciter les subventions auprès des partenaires financiers au taux maximum,
- PREND l'engagement d'inscrire au budget annuel les crédits nécessaires,
- S'ENGAGE à ne pas lancer les marchés avant l'obtention des notifications de subventions ou des dérogations appropriées.

Voté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION 2023-2024 - DELIBERATION 2022-10-005

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- CHARGE la Présidente de solliciter les subventions auprès des partenaires financiers au taux maximum,
- PREND l'engagement d'inscrire au budget annuel les crédits nécessaires,

Voté à l'unanimité

SUBVENTION DE NOËL 2022– DELIBERATION 2022-10-006

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

- DECIDE de reconduire le principe de la subvention de 100 € par enfant de moins de 14 ans, au personnel du Syndicat sous forme de « bons d'achat cadeau ».
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2022.

Voté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05

La Présidente,
Maryvonne SIEBENALER